

COMITÉ ADMINISTRATIF
Ce 13 mars 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 13 mars 2024, à 19 h.

Présents:	MM.	Jaclin Bégin Michaël Otis Yves Dubé Serge Marquis Alain Grégoire	Préfet Préfet suppléant Secteur Centre Secteur sud Secteur nord
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directeur - Aménagement :	M.	Normand Grenier	

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2024;
4. Affaires en découlant;
5. Développement;
6. Présentation et acceptation des rapports des déboursés;
7. Informations;
8. Rapports et comptes rendus;
9. Administration générale;
10. Matières résiduelles;
11. Aménagement;
12. Forêt;
13. Gestion des territoires non organisés;
14. Sécurité incendie;
15. Résolutions diverses;
16. Divers;
17. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-A-41

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2024

24-A-42

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 7 février 2024, dont lecture est dispensée.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

DÉVELOPPEMENT

Développement touristique – Planification stratégique 2024-2029

Monsieur Éric Fournier, directeur du Service développement et madame Mylène Noël, agente de développement rural, présentent la planification stratégique 2024-2029 du développement touristique.

Cette planification est actuellement en phase consultative. Le but de la présentation est de recueillir les avis des membres du comité administratif pour garantir la faisabilité et la réalité des objectifs envisagés. Par la suite, elle sera soumise aux membres du comité de travail afin de finaliser la version définitive en vue de son adoption par le conseil de la MRC d'ici la fin juin.

Monsieur Lagrange remercie monsieur Fournier et madame Noël. Ces derniers quittent la séance.

Vivre.ao.ca – Stratégies de diffusion publicitaires

ATTENDU QUE le comité administratif a résolu, le 17 janvier 2024 (Résolution 24-A-13), d'autoriser les stratégies de diffusion publicitaire « Opportunités d'emploi » et « Mode de vie » afin de promouvoir le portail vivre.ao.ca;

ATTENDU QUE les dépenses estimées pour le volet « Mode de vie » étaient de 4 470\$, taxes en sus;

24-A-43

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** des dépenses additionnelles de 1 000 \$, taxes en sus, pour le volet « Mode de vie » ;

- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 3 « Signature innovation » à cet effet.

Réseau Mentorat – Coût d'adhésion

ATTENDU QUE la MRC et la Fondation de l'Entrepreneurship ont conclu une entente de partenariat afin de mettre en place, développer et coordonner au moins une cellule de mentorat pour entrepreneurs, d'en assurer son développement et d'offrir un service en conformité du code d'éthique, aux valeurs ainsi qu'aux règles de gouvernance du Réseau Mentorat;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest doit établir un coût d'adhésion annuel au Réseau Mentorat ;

ATTENDU QUE le Réseau Mentorat a établi un coût d'adhésion national annuel de 100 \$ par mentoré ;

ATTENDU QUE le Réseau Mentorat verse aux organismes partenaires un montant annuel de 100 \$ par mentoré inscrit sur la plateforme;

ATTENDU QUE les cellules de mentorat pour entrepreneurs en Abitibi-Témiscamingue ont établi un coût d'adhésion annuel de 300 \$ par mentoré ;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite favoriser l'engagement et la participation des différents intervenants du milieu ;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest (CCIAO) souhaite collaborer à la mise en œuvre du programme de mentorat sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

24-A-44

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **DE FIXER** le coût d'adhésion annuel au Réseau Mentorat à 300 \$ par mentoré;
- **D'AUTORISER** l'application d'un rabais de 300\$ la 1^{re} année et de 150\$ la 2^e année, sur les frais d'adhésion annuel au Réseau Mentorat des membres de la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer une entente de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest (CCIAO) à cet effet.

Ministère de la Culture et des Communications – Programme Aide aux initiatives de partenariat 2023-2024

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications a confirmé sa contribution financière de 65 010 \$ dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024;

ATTENDU QUE la contribution de la MRC d'Abitibi-Ouest s'élève à 19 070 \$;

- 24-A-45 **EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2, pour la contribution de la MRC.

Les ateliers créatifs à l'École du Rang II

ATTENDU l'Entente de développement culturel conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC d'Abitibi-Ouest, dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat*;

ATTENDU QUE la MRC administre des sommes dédiées à la réalisation de projets prévus à l'Entente de développement culturel;

ATTENDU QUE le Musée École du Rang II d'Authier a présenté le projet *Les ateliers créatifs à l'École du Rang II*;

- 24-A-46 **EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :
- **D'ACCORDER** une aide financière de 6 400 \$ au Musée École du Rang II d'Authier, pour le projet *Les ateliers créatifs à l'École du Rang II*;
 - **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer le protocole d'entente à intervenir.

Ministère de l'agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) – Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région (PADAAR)

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite réaliser le projet « *Promotion des saveurs locales d'Abitibi-Ouest* » ;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière déposée dans le cadre du programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région a été acceptée, pour un montant de 9 800\$;

- 24-A-47 **EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer la convention d'aide financière dans le cadre du programme *Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région (PADAAR)* ;
 - **D'ACCEPTER** l'offre de service de Danaë Ouellet Communication, au montant de 6 020\$ plus taxes applicables, afin de réaliser les différents outils promotionnels relatifs au projet;
 - **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES RAPPORTS DES DÉBOURSÉS

Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest

24-A-48

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1^{er} au 29 février 2024 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration		763 333,30 \$
• Fonds de la forêt de proximité		256 634,72 \$
• Programme d'aménagement durable des forêts		86 264,09 \$
• Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux		69 960,74 \$
• Fonds local d'investissement		5 044,33 \$
• Programme Aide d'urgence aux PME		24,64 \$
• Programme Aide feux de forêt		46,75 \$
• Fonds local de solidarité		5 000,00 \$

Territoires non organisés (TNO)

24-A-49

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu que le rapport des déboursés des TNO, pour la période du 1^{er} au 29 février 2024 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO		46 277,58 \$
-------	--	--------------

INFORMATIONS

Ministère de la Culture et des Communications – La contribution financière du ministère de la Culture et des Communications, pour la mise en œuvre de l'entente dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat, s'établira au total à 65 010 \$ pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Ministère de la Sécurité publique – Dans le cadre du volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers, un montant de 2 680 \$ sera déposé en remboursement des frais pour des activités de formation autres que Pompier I et Pompier II.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

ADMINISTRATION GENERALE

Ressources humaines

Réceptionniste – Prolongation du contrat de travail

24-A-50

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de prolonger le contrat de travail de madame Georgimone Ménéthier Codo, au poste de réceptionniste, jusqu'au 30 juin 2024.

Le tout selon la politique contractuelle en vigueur.

Agent administratif – Service forêt : Rémunération du stage

24-A-51

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu de rémunérer le stage de 90 heures de l'agent administratif du Service forêt.

Évaluation du maintien de l'équité salariale – Résultats

Monsieur Normand Lagrange présente les résultats de l'évaluation du maintien de l'équité salariale, exercice exigé par la *Loi sur l'équité salariale*, dont l'affichage a été effectué le 4 mars dernier.

Résultats de l'évaluation du maintien – Description des événements

Aucun événement n'a affecté l'équité salariale dans l'entreprise.

Résultats de l'évaluation du maintien – Écarts salariaux constatés

Aucun ajustement salarial n'est requis.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Services de traitement et de vidange de fosses septiques – Tarification 2024

24-A-52

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'adopter la grille de tarification suivante, pour les services de traitement et de vidange de fosses septiques, pour l'année 2024 :

Sur territoire MRC	Prix	TPS	TVQ	Total
Traitement d'une fosse	187,00 \$	9,35 \$	18,65 \$	215,00 \$
<i>Traitement – Jours réservés</i>	165,25 \$	8,27 \$	16,48 \$	190,00 \$
Vidange totale d'une fosse	226,14 \$	11,31 \$	22,56 \$	260,00 \$
<i>Vidange – Jours réservés</i>	195,69 \$	9,78 \$	19,52 \$	225,00 \$
Traitement d'une fosse et puit absorbant	273,97 \$	13,70 \$	27,33 \$	315,00 \$
<i>* Sur jours réservés : rabais 30 \$</i>	247,88 \$	12,39 \$	24,73 \$	285,00 \$
Vidange d'une fosse et puit absorbant	317,46 \$	15,87 \$	31,67 \$	365,00 \$
<i>* Sur jours réservés : rabais 30 \$</i>	291,37 \$	14,57 \$	29,06 \$	335,00 \$
Puit absorbant seulement	217,44 \$	10,87 \$	21,69 \$	250,00 \$

AMÉNAGEMENT

Territoire incompatible aux activités minières : Demande de la Ville de Macamic – Montagne à Fred et aire d'alimentation en eau potable

Information est donnée concernant une demande de la Ville de Macamic d'identifier le site « Montagne à Fred » et l'aire d'alimentation de la prise d'eau municipale comme territoire incompatible aux activités minières (TIAM) au schéma d'aménagement et de développement révisé.

Les étapes, les obligations et les implications sont présentées pour intégrer les TIAM au schéma afin d'évaluer l'ampleur du travail et des délais.

Échanges et discussions suivent.

Les membres du comité concluent que la démarche d'identification des TIAM devra être entreprise après l'avancement significatif de certains dossiers prioritaires. La Ville sera informée de la situation et sur les raisons du délai de traitement.

FORÊT

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – 3^e priorisation

24-A-53

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'entériner la recommandation du comité consultatif multiressource d'adopter la troisième priorisation du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), pour l'année financière 2023-2024, tel qu'apparaissant au tableau déposé.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) de la MRC d'Abitibi-Ouest : Nomination

24-A-54

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu de nommer monsieur Fernand Major, membre du comité consultatif multiressource de la MRC d'Abitibi-Ouest, à titre de représentant de la MRC pour siéger à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) de la MRC d'Abitibi-Ouest.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Territoire non organisé – Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de

pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

24-A-55

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest demande, pour et au nom du territoire non organisé Rivière-Ojima, aux gouvernements du Québec et du Canada :
 - De conclure dès que possible, une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
 - De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5% de l'enveloppe pour la durée de l'entente;
 - De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
 - De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles.
- **DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au député d'Abitibi-Témiscamingue, monsieur Sébastien Lemire et à la députée d'Abitibi-Ouest, madame Suzanne Blais, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption des rapports annuels d'activité incendie 2023 des territoires non organisé (TNO)

24-A-56

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **D'ADOPTER** les rapports annuels d'activité incendie 2023 du territoire non organisé Rivière-Ojima (secteur Languedoc et St-Eugène-de-Chazel) et du territoire non organisé Lac-Duparquet, dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- **DE LES DÉPOSER** au ministère de la Sécurité publique.

SÉCURITÉ INCENDIE

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption du rapport annuel d’activité incendie 2023 de la MRC d’Abitibi-Ouest

24-A-57

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimentement résolu :

- **D’ADOPTER** le rapport annuel d’activité incendie 2023 de la MRC d’Abitibi-Ouest, dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- **DE LE DÉPOSER** au ministère de la Sécurité publique.

Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Prochaines étapes

Monsieur Normand Grenier présente le résultat de la cueillette de renseignements auprès des municipalités et des directeurs de services en sécurité incendie ainsi que les sujets à finaliser.

Une suggestion concernant les prochaines étapes est soumise.

Échanges et discussions suivent.

Les membres du comité demandent de poursuivre le travail de rédaction et de présenter au conseil de la MRC un portrait de la situation et la liste des prochaines étapes.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Rien de particulier n’est abordé sous cette rubrique.

DIVERS

Rien de particulier n’est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

24-A-58

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimentement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 45.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 17 avril 2024

RATIFIÉ LE : 22 mai 2024

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.